

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Demande d'autorisation environnementale au titre de la rubrique 2661 de la nomenclature ICPE (Transformation de polymères) dans le cadre d'une régularisation administrative, comprenant une extension composée de deux bâtiments

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne   
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
2661.1.a	Transformation de polymères par procédé d'extrusion, la quantité de matière susceptible d'être traitée étant supérieure à 70 t/j : capacité d'extrusion de 100 t/j

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société COURANT souhaite développer son activité de fabrication de gaines, tubes et tuyaux en plastiques afin de répondre à la demande croissante du marché.

Le projet consiste ainsi en une régularisation administrative des volumes d'activités de l'entreprise, laquelle souhaite notamment porter sa capacité de transformation de polymères de 65 t/j à 100 t/j, soit au-delà du seuil d'autorisation ICPE pour la rubrique 2661.1.a (COURANT relève actuellement du régime de l'enregistrement).

Cette augmentation d'activité s'accompagnera d'un projet d'extension composé de deux bâtiments contigus sur un nouveau terrain adjacent (parcelles cadastrales n° 518, 515, 513 et 245), abritant au sud un atelier de conditionnement et au nord une zone de stockage de produits finis sur racks avec bureaux et locaux sociaux. Le projet comprendra également de nouveaux aménagements destinés au stationnement et à la circulation des poids-lourds (portail, aire de stationnement), ainsi qu'à la gestion du risque incendie (poste local RIA, murs coupe-feu, local RIA comprenant une cuve de réserve incendie et un local technique).

## 4.2 Objectifs du projet

La société COURANT connaît une forte augmentation de ses activités depuis plusieurs années (et ce, malgré la crise Covid-19), marquée par des pics d'activité importants, pouvant occasionner le dépassement du seuil d'autorisation de 70 t/j (rubrique 2661.1). Actuellement, l'activité du site est extrêmement soutenue.

Afin de régulariser sa situation administrative et répondre à la demande croissante du marché, la société COURANT souhaite ainsi porter la capacité de production de ses installations d'extrusion à 100 t/j (soit au-delà du seuil d'autorisation), en augmentant notamment la vitesse de production de ses machines et en remplaçant progressivement ses anciennes lignes d'extrusion par de nouvelles plus performantes.

Cette augmentation de la capacité de production s'accompagne d'une optimisation nécessaire des flux logistiques. COURANT fonctionne actuellement en flux tendu, et souhaite ainsi créer de nouveaux espaces de stockage, via la construction de deux nouveaux bâtiments contigus sur un terrain anciennement agricole au Nord-Ouest du site, qui permettra de conditionner et stocker les produits finis.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet d'extension (cf. Annexe n°7 - Plans du projet d'extension) consiste à construire sur 8 parcelles du site de l'entreprise COURANT une extension abritant un atelier de conditionnement (bâtiment n°1), un espace de stockage et un espace de bureaux en open-space et locaux sociaux sur deux niveaux (bâtiment n°2). Les deux bâtiments seront contigus et construits dans la continuité des murs extérieurs nord de l'Atelier n°1 existant et de l'auvent de stockage. Des accès seront créés entre ces bâtiments via des portes CF 2h ; le futur bâtiment sera par ailleurs entièrement CF 2h et sera équipé d'exutoires de désenfumage et d'un local poste RIA de 5,62 m<sup>2</sup>.

D'une surface de 2 497 m<sup>2</sup>, l'extension présentera les dimensions suivantes (L x l x h) : 97 m x 27 m x 10,82 m (dimensions max).

Dans la zone du projet, l'aire existante de stationnement et de circulation des poids-lourds est en enrobé. Cette aire sera agrandie vers l'ouest, en intégrant des rampes d'accès au nouveau bâtiment de stockage. Un nouveau portail coulissant sera posé dans l'angle formé par l'extension et les murs en béton de délimitation de la propriété.

Un local RIA de 160 m<sup>2</sup> avec une cuve de réserve incendie de 300 m<sup>3</sup> (dimensionnée pour compléter les besoins en eau de l'ensemble du site) et d'un local technique sera installé à l'extérieur au nord, le long du mur en béton entre le portail coulissant créé et celui existant.

Les travaux sont prévus pour une durée de 9 mois, de décembre 2021 à septembre 2022 (cf. Annexe n°8 - Planning prévisionnel des travaux).

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'extension sera composée de deux bâtiments contigus (cf. Annexe n°7 - Plans du projet d'extension) :

- 1) un atelier de conditionnement des produits finis (uniquement polypropylène PP\* et polychlorure de vinyle PVC ignifugés ou non propagateurs de flammes) avec robots palettiseurs ; les produits finis seront envoyés depuis l'Atelier 1 existant jusqu'au nouveau bâtiment via un convoyeur ;
- 2) une zone de stockage sur racks des produits finis (aménagement d'un convoyeur pour déplacement des produits finis palettisés vers zone de stockage) avec rampes d'accès pour poids-lourds et engins de manutention ; et une zone de bureaux et locaux sociaux.

Des aires de stationnement des poids-lourds seront mises en place sur la nouvelle surface imperméabilisée, accessibles depuis plusieurs entrées, selon un sens de circulation spécifique.

Concernant les zones existantes du site (ateliers n° 1 et 2, auvent et zones de stockages), les conditions d'exploitation et d'aménagement sont et resteront sensiblement identiques à la situation existante lors du dépôt de la Demande d'Autorisation d'Exploiter (DAE) en 2016. Les lignes de grillage avertisseur de l'Atelier 2 et une granulatrice ont été déplacées sur le site de Saint-Nizier-le-Bouchoux, et quelques équipements ont été ajoutés (coextrudeuses, profileuses) mais le nombre de lignes d'extrusion reste inchangé (26 lignes). COURANT ne prévoit pas l'ajout de lignes supplémentaires pour augmenter ses capacités de production. Les installations les plus anciennes sont remplacées progressivement au profit de nouvelles installations plus performantes afin d'optimiser la vitesse et les rendements de production et répondre ainsi aux besoins croissants du marché.

\*polyéthylène PE en très faibles quantités dans la préparation

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une demande d'autorisation environnementale au titre de l'article L. 181-1-2° du code de l'environnement (installations classées pour la protection de l'environnement mentionnées à l'article L. 512-1).

Le dossier est en cours de constitution.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surfaces existantes construites (ateliers n°1 et 2, auvent de stockage, tour de mélange)	10 789 m <sup>2</sup>
Surfaces nouvelles :	
- Superficie de l'extension	2 497 m <sup>2</sup>
- Dimensions du bâtiment (L x l x h)*	97 m x 27,4 m x 10,82 m
- Superficie atelier de conditionnement	762 m <sup>2</sup>
- Superficie zone de stockage sur racks	1 554 m <sup>2</sup>
- Superficie bureaux et locaux sociaux	137 m <sup>2</sup>
*dimensions max, voir plans en annexe 7 pour détail	

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

241 route de Dommartin  
01570 MANZIAT

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 04° 54' 38" 12 Lat. 46° 21' 24" \_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différents composants de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Dossier d'autorisation avec étude d'impact réalisé en 2016 pour COURANT - Manziat : processus de régularisation administrative engagé sous le régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 2661 avant 2016. En concertation avec la DREAL, l'instruction du dossier a alors été basculée vers un régime d'autorisation préfectorale en application de l'article L. 512-7-2 du C.E. Arrêté préfectoral (AP) obtenu le 23 mars 2018 avec un statut enregistrement. Demande réalisée pour la fabrication de tubes annelés et de grillage avertisseur en plastique pour le bâtiment et le TP, par des procédés d'extrusion.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF type I la plus proche à 1,7 km à l'Ouest du site (Prairies inondables du val de Saône - 820030856) ; ZNIEFF type II la plus proche à 1,5 km à l'Ouest (val de Saône méridional : 820030870).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone la plus proche couverte par un APB située à 5,2 km au Nord-Ouest, en amont hydraulique du site.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de l'Etat dans le département de l'Ain, approuvé le 28 décembre 2018 ; tronçon routier de la D933 concerné par le bruit (catégorie 4) à 220 m à l'Ouest du site. COURANT non concerné directement (concerne l'Etat, les collectivités territoriales, EPCI, concessionnaires d'autoroute, etc). Aspect bruit régit par l'AP 2018 au titre des ICPE (calendrier de mise en place progressif de mesures de limitation du bruit).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Périmètre de monument historique le plus proche à 2,2 km au Sud.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone humide la plus proche à 360 m au Nord-Est ("Prairie des Jacomes"), en amont hydraulique de COURANT.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Manziat est couverte par le plan de prévention du risque inondation (PPRi) Saône_AMV (Asnières, Manziat, Vézines), approuvé le 24 octobre 2013. Le site de COURANT est toutefois localisé en-dehors des zones de prescriptions.  Pas de PPRT
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Site Natura 2000 FR82102017 "Val de Saône" (Directive Oiseaux) à 1,7 km à l'Ouest du site - Site Natura 2000 FR8201632 "Prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône" (Directive Habitats) à 1,7 km à l'Ouest du site
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>	
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Prélèvements d'eau dans un puits pour eaux de refroidissement. Suivi continu et indicateur pour évaluer le ratio de consommation d'eau par tonne de produits finis. Bien que l'activité de production augmente, les prélèvements d'eau pour le refroidissement diminuent du fait du remplacement progressif des anciennes installations d'extrusion par de nouvelles installations fonctionnant en circuit fermé. Prélèvement d'eau dans le réseau public pour les usages sanitaires. Pas d'augmentation du personnel prévu, donc pas de modification.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'extension sera construite sur un ancien terrain agricole d'environ 5 000 m <sup>2</sup> , non exploité aujourd'hui. Des travaux de terrassement seront réalisés, et les sols seront artificialisés pour partie.  Il faut toutefois noter que l'emprise foncière du terrain est peu importante et que celui-ci n'a pas de valeur paysagère / écologique particulière (pas d'espèces protégées, pas de recensement au titre des zones écologiques, pas d'intérêt faunistique/floristique). cf. Annexe n°3 - Vues du site COURANT et n° 10 Mesures ERC
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux rejetées au milieu naturel sont les eaux pluviales et les eaux de refroidissement. Uniquement les eaux pluviales de ruissellement susceptibles d'être polluées, en très faibles quantités ; résultats d'analyses des eaux conformes aux standards ; remplacement progressif des lignes d'extrusion par de nouvelles lignes fonctionnant en circuit fermé. A termes, aménagement d'un bassin de régulation avec séparateurs hydrocarbures. cf. Annexe n° 9 Plan d'implantation du futur bassin de régulation des eaux Pas de rejet atmosphérique --> Pas d'effet sur les zones Natura 2000 (cf. DAE 2016)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Emprise foncière du projet d'extension peu importante : près de 5 000 m <sup>2</sup> ; Pas de valeur paysagère / écologique particulière du terrain visé (ancien terrain agricole, non exploité à ce jour)
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Canalisation de gaz naturel à 1,4 km à l'Ouest, sans incidence sur le site. Canalisation d'hydrocarbures à environ 2 km à l'Est, sans incidence sur le site. Pas d'établissements classés à risque dans le secteur d'études.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	PPRI Saône_AMV (Asnières, Manziat, Vézines), mais site en-dehors des zones de prescriptions. cf. DAE 2016
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	cf. volet sanitaire de l'étude d'impact de la DAE de 2016, qui avait conclu que les conséquences sanitaires associées aux rejets chroniques de COURANT dans l'environnement étaient inexistantes (faible potentiel polluant des eaux, pas de captage d'eau potable à proximité, mesures de bruit inférieures au seuil sanitaire fixé par l'OMS, etc). Pas de modification significative des risques. Mise à jour du volet sanitaire prévue dans le cadre de la DAE.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'augmentation de la production s'accompagnera d'une augmentation du trafic routier pour la réception des matières premières et l'expédition des produits finis. De même, les travaux liés au projet d'extension généreront un trafic supplémentaire durant toute la période de chantier, mais pour une durée limitée. De nouvelles aires de stationnement des poids-lourds, un nouveau portail d'accès et un sens de circulation adapté seront mis en place, qui permettront une meilleure fluidification du trafic.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Bruit généré par extrudeuses, dépotage silos, chariots élévateurs, trafic routier, groupes froids, .... Quelques extrudeuses en plus dans le cadre de l'activité mais installations en intérieur ; pas de nouveau silo de dépotage ; suppression groupes électrogènes. Projet d'extension : bruit en phase travaux limité dans le temps ; en phase exploitation, activité non bruyante et isolation phonique des bâtiments. En cours : programme d'investissement progressif dans le domaine du bruit en lien avec la DAE de 2016 et l'AP de 2018.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'émissions canalisées. Quelques émissions diffuses non significatives : chariots élévateurs et extrudeuses (températures et temps de transformation trop faibles pour mener à une décomposition thermique des polymères). L'augmentation des capacités de production n'aura pas de modification significative sur les émissions. (cf. DAE 2016) Idem lors de la phase travaux des bâtiments, les émissions générées seront peu importantes (poussières, GES dûs aux engins et trafic routier, ...) et limitées dans le temps.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'augmentation du personnel donc pas de rejets d'eaux usées sanitaires supplémentaires (pour rappel, les eaux usées sont collectées dans le réseau communal et traitées en STEP), si ce n'est pendant la phase chantier (mais non significatif). Concernant les rejets liquides industriels, ceux-ci sont limités aux eaux de refroidissement des machines donc non pollués. De plus, bien que l'activité de production augmente, les rejets d'eaux de refroidissement diminuent du fait du remplacement progressif des anciennes installations d'extrusion par de nouvelles installations fonctionnant en circuit fermé.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Augmentation de la surface imperméabilisée du site suite au projet d'extension entraînant une augmentation du rejet des eaux pluviales de ruissellement (toitures et voiries). Les eaux pluviales sont actuellement dirigées vers les fossés communaux ; à terme, l'ensemble des eaux de pluie de surfaces imperméabilisées sera orienté vers un bassin de régulation des eaux avec séparateurs hydrocarbures en amont, dimensionné en conséquence. cf. Annexe n°9 A noter : résultats d'analyses des eaux conformes aux normes en vigueur.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Recyclage des matières plastiques (rebuts, Big-bags, sacs plastiques) par procédés de broyage et granulation (ou micronisation externe) ; celles-ci sont par la suite réutilisées dans le process d'extrusion. Augmentation des déchets non dangereux (cartons, bois, palettes cassées) mais non significatif. Les déchets de chantier liés à la construction de l'extension seront gérés par le maître d'oeuvre.

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le cadre de la construction de l'extension, les arbres à hautes tiges seront préservés ou remplacés selon les cas. Le projet d'extension reprend les codes de l'architecture contemporaine avec l'utilisation de matériaux manufacturés comme les techniques de construction sèche et les revêtements de façade métalliques. La façade sud-est est rythmée par trois finitions différentes permettant d'identifier chaque usage de l'extension. La colorimétrie choisie répond à celle des pavillons existants dans l'environnement du site. cf. Annexe n°7 Plans du projet d'extension.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Voir Annexe n°10 Mesures ERC

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'extension (activités de conditionnement, stockage, bureaux) et l'augmentation des capacités de production ne sont pas de nature à modifier significativement les risques chroniques. L'organisation et les activités existantes du site seront identiques (Ateliers 1 et 2, auvent et espaces de stockage). Toutes les dispositions ont par ailleurs été prises pour que le projet d'extension s'intègre bien dans le paysage et que de manière générale les effets sur les différentes composantes de l'environnement soient limités et maîtrisés (cf. Annexe n°10 - Mesures ERC). COURANT s'est engagée dans un programme d'investissement et adopte progressivement des mesures ayant un impact positif sur l'environnement (nouvelles installations en circuit fermé, recyclage matières plastiques, ...). On notera enfin que le secteur d'activité ne présente pas de sensibilité écologique, faunistique ou floristique (pas de zones naturelles protégées, pas d'enjeux particuliers en matière de biodiversité,...).

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe n°7 : Plans du projet d'extension Annexe n°8 : Planning prévisionnel des travaux Annexe n°9 : Plan d'implantation du futur bassin de régulation des eaux Annexe n°10 : Mesures ERC

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

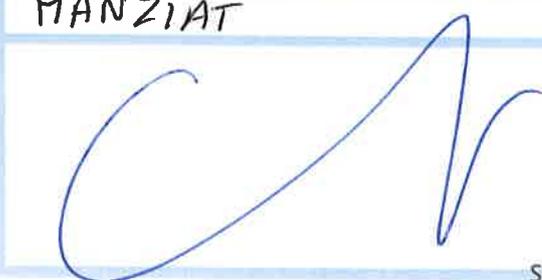
Fait à

MANZIAT

le.

24 / 06 / 2021

Signature



**Sté COURANT**

SAS au capital de 6 056 900 Euro.

241, Route de Dommartin

01570 MANZIAT

Tél. 03 85 36 88 00

Fax 03 85 30 10 82

SIRET 493 506 539 00011 - APE 252 A

RCS BOURG B 493 506 539

